



UNA VOCE

Mars 2013 Vol. 20 n° 3

L'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada (OMOSC) est la voix des musiciens d'orchestre professionnels canadiens. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer les conditions de travail des musiciens d'orchestre professionnels du Canada, à favoriser la communication entre ses membres et à promouvoir les intérêts de la communauté culturelle canadienne.

Éditorial

Par Barbara Hankins

Est-ce que les mélomanes se soucient du *look* des membres de l'orchestre? Nombreux sont ceux qui affirment que les gens nous voient avant de nous entendre et que la «cohésion visuelle» est primordiale. D'autres affirment qu'un changement de la tenue conventionnelle – queue-de-pie et nœud papillon blanc – s'impose pour faire tomber la barrière entre l'orchestre et le public. L'article d'Arlene Dahl fait le tour des choix qu'envisagent musiciens et administrateurs. Si vous avez une opinion à exprimer à ce sujet, n'hésitez pas à vous inscrire sur la liste électronique de



l'OMOSC ou à me faire parvenir vos réflexions en vue d'une possible publication dans le prochain *Una Voce*.

Personnellement, je suis d'avis que le code vestimentaire doit refléter notre respect de notre art, mais se pourrait-il que nos expressions et nos attitudes sur scène soient plus importantes encore? Si nous avons l'air impliqué et intéressé à ce que nous faisons, est-ce que l'auditoire ne le remarquera pas davantage que les vêtements que nous portons?

Merci à Matt Heller pour son compte rendu de la situation à Vancouver relativement au droit de vote des surnuméraires, à Mark Tetreault pour son introduction aux ressources offertes sur le site Web de la FAM, à Francine Schutzman pour son survol des changements à notre caisse de retraite et, enfin, au directeur de la production d'UV, Steve Izma, pour sa présentation de la biographie de Georg Tintner, parue récemment.

De nouveaux droits pour les musiciens surnuméraires du Vancouver Symphony Orchestra

par Matt Heller
président de l'omosc

Ces dernières années, les musiciens du Vancouver Symphony (vso) ont fait une tournée en Chine, mis sur pied une nouvelle école de musique et gagné un Grammy Award. A la table de négociation, ils se sont battus pour garder le pas avec l'économie locale – en pleine effervescence – et se remettre de la compression de 25 % de leurs salaires subie en 2000. Leur dernière entente collective se terminant à la fin de la saison 2011-2012, leurs négociations auraient dû commencer au printemps dernier. C'est plutôt un différend complexe et litigieux qui a surgi, opposant l'association des musiciens du vso (vsOMA) à l'association des musiciens de Vancouver (vMA), c'est-à-dire la section locale de la FAM qui représente tous les musiciens syndiqués de Vancouver, y compris les membres du vso.

La dernière entente du vso, conclue en 2009, prévoyait de faibles gains pour les musiciens à temps plein, mais les surnuméraires y perdaient du terrain encore une fois. (Pour les fins de cet article, la référence aux musiciens surnuméraires inclut les musicien substitués.) À certains égards, les surnuméraires gagnaient 18 % de moins l'heure que les réguliers, et ce, avant même la comptabilisation des avantages sociaux, réservés à ces derniers. Le conseil de la vMA, dont son président nouvellement élu, David Brown (également membre du vso et premier v.-prés de l'OMOSC), et son secrétaire, David Owen, ne voyait pas cette disparité d'un bon œil. En effet, à titre de signataire de l'entente collective de l'orchestre, la vMA représente tous les musiciens qui travaillent pour le vso, tant surnuméraires que membres réguliers. Et si les surnuméraires étaient effectivement sous-payés de

façon chronique comme plusieurs le pensaient, la VMA pourrait faire l'objet de poursuites devant le conseil provincial des relations du travail pour manquement à son devoir de représentation équitable de ses membres. En effet, la VMA avait supervisé toutes les négociations au cours desquelles l'écart entre les tarifs des deux catégories de musiciens s'était creusé et, comme c'est le cas dans la plupart des orchestres, les surnuméraires n'avaient jamais eu le droit de vote au moment de la ratification de ces ententes.

La VSOMA avait déjà élu son comité de négociation et effectué un sondage auprès des musiciens, et se sentait donc compétente pour négocier une entente juste et équitable. Mais pendant la période couverte par la dernière entente, plus de 200 musiciens ont joué comme surnuméraires au VSO, soit beaucoup plus que les 66 membres réguliers sous contrat pour la saison 2011-2012 (l'entente en prévoit 73). Si l'on accordait le même droit de vote à tous relativement à la ratification, les surnuméraires pourraient facilement l'emporter sur les membres réguliers et faire basculer radicalement les priorités de l'entente. La VSOMA s'y refusait. Et la VMA maintenait catégoriquement que le statu quo, c'est-à-dire l'absence complète de droit de vote pour les surnuméraires, était intenable.

Le conflit se développant, les deux parties ont demandé de l'aide extérieure auprès de la division des Services symphoniques (DSS), de l'OMOSC et du conseil des relations de travail de la Colombie-Britannique. À la conférence 2012 de l'OMOSC, à Toronto, nous avons tenu des rencontres en comité réduit incluant le conseiller juridique de l'OMOSC, Michael Wright, des représentants de la DSS, le président de la VMA, David Brown, et la présidente du comité de négociation, Rebecca Whitling, et avons tenté de préparer le terrain à un compromis afin d'éviter des batailles juridiques. J'ai été impressionné par la capacité des deux parties, qui étaient fortement campées sur leurs positions, à en discuter de manière respectueuse et sans rancœur.

C'est en novembre qu'un compromis a été trouvé grâce à une délégation de la FAM-FCM comprenant le vice-président pour le Canada, Alan Willaert, le directeur des Services symphoniques, Jay Blumenthal, le directeur de la DSS Canada, Mark Tetreault et Ken Shirk du bureau de la côte Ouest de la FAM. L'entente qui en a découlé prévoit :

- La constitution du comité de négociation : le comité de négociation comprendra un musicien surnuméraire élu par l'ensemble des surnuméraires ayant travaillé au VSO au cours des trois dernières saisons.
- L'équité en matière de rémunération : le comité de négociation ne négligera aucun effort pour obtenir l'équité en matière de rémunération des surnuméraires pendant la durée de la prochaine entente collective.
- Droits en matière de ratification pour les musiciens surnuméraires : tout musicien surnuméraire qui a fait au moins 33 % de l'ensemble des services prévus à l'entente collective précédente est admissible à participer à la ratification de l'entente subséquente. Selon cette formule, 11 musiciens surnuméraires seront admissibles pour la ronde de négociations actuelle; pour les rondes futures, leur nombre ne dépassera pas 11.
- La VMA consultera le comité d'orchestre de la VSOMA ou son comité de négociation avant d'envisager ou d'entreprendre une action relativement à des questions qui pourraient toucher les membres du VSO.

Une des priorités de la dernière conférence de l'OMOSC, tenue conjointement avec la Conférence canadienne des sections locales, consistait à promouvoir une meilleure communication entre les sections locales et les comités de musiciens dans les orchestres. La réalisation de ce compromis a demandé beaucoup de communication de même que des interventions de l'extérieur, et son succès dépendra également d'une communication future importante et soutenue. Les négociations sont maintenant commencées, et toutes les parties concernées semblent avoir bon espoir de trouver une solution à cette difficile question, peut-être même à établir un modèle pour d'autres orchestres quant au traitement équitable des musiciens surnuméraires.

Les précieuses ressources des Services symphoniques

par Mark Tetreault
directeur, DSS – FCM

Les nouveaux membres de comités de musiciens et les dirigeants nouvellement élus des sections locales ont souvent besoin de savoir où trouver l'information qui leur permettra de résoudre leurs problèmes courants. La réponse, c'est au www.afm.org, un site Web qui offre un large éventail d'informations tant pour les dirigeants que pour les membres de comités et les musi-



ciens dans leur ensemble.

Pour accéder à ces informations, vous devez d'abord vous inscrire au site. L'inscription est simple et elle est gratuite pour tous les membres de la FAM.

Ensuite, cliquez sur l'onglet bleu «Document Library». Vous verrez une liste de dossiers dont un intitulé «Symphonic Services». Vous n'avez qu'à ouvrir ce dossier pour accéder à plusieurs ressources très utiles.

Le document le plus important est celui du «Resource Centre». C'est une section relativement nouvelle du site Web. Vous y trouverez OPUS 2012, qui contient les ententes collectives actuelles des orchestres membres de l'ICSOM, de l'OMOSC et de la ROPA, les ententes sur les médias électroniques, des renseignements relatifs aux fonds de grève et une multitude d'autres documents portant sur la négociation collective, les lois régissant le travail et le fonctionnement des syndicats locaux et des comités. Le «Resource Centre» contient également 14 années de tableaux des salaires et conditions de travail. Ces derniers se présentent sous forme de tableaux électroniques téléchargeables. Une fois téléchargés, ils sont faciles à utiliser pour établir des comparaisons avec d'autres orchestres ou dégager des tendances sur une période donnée. Vient ensuite le «Resource Centre for Arbitration and Court Decisions», autrement dit le centre des ressources en matière de décisions d'arbitrage et des tribunaux. Lorsqu'un membre d'un comité d'orchestre ou un dirigeant d'une section locale se demande si tel ou tel problème qu'il doit traiter s'est déjà présenté dans des circonstances similaires et, si oui, quels arguments ont été invoqués à l'époque et quel en a été le résultat, il peut consulter la collection indexée des décisions rendues par les arbitres et par les tribunaux relativement à l'application d'ententes collectives symphoniques négociées par la FAM. Enfin, le «Resource Centre» héberge une collection toujours grandissante de webinaires. Il s'agit de séries de vidéos, l'une portant sur la mise en application de contrats et l'autre sur la négociation collective. Ces vidéos peuvent servir tant d'orientation pour des nouveaux membres de comités que de rappel pour ceux qui ont plus d'expérience.

Le dossier intitulé «SSD Handouts» contient des documents traitant d'un large éventail de sujets tels que les règlements internes pour un orchestre symphonique, des notes sur la gestion des assemblées délibérantes, des textes standards pour les contrats, des lignes directrices pour représentants syndicaux, des conseils en matière d'organisation interne et des techniques de négociation, entre autres.

En retournant sous l'onglet «Documents Library»,

vous trouverez un dossier intitulé «Canadian Symphonic Documents» qui contient des résumés des ententes intervenues dans les orchestres membres de l'OMOSC; et dans le dossier intitulé «EMSD for Canada», vous trouverez «Canadian Electronic Media Symphonic Agreements» qui contient des documents ayant trait aux enregistrements aux fins d'archives, d'auditions de chef d'orchestre, de demandes de subvention et de projets civiques de même que plusieurs autres ententes. La section canadienne contient également de l'information sur la Caisse de retraite des musiciens du Canada.

Nous sommes toujours à l'affût d'idées nouvelles. Si vous des sujets à nous proposer qui ne sont pas déjà traités dans notre site Web, n'hésitez pas à nous en faire part. Vous pouvez me joindre par courriel à ssd-mark@yahoo.ca.

Ah non! pas encore ce foutu code vestimentaire!

Par Arlene Dahl, alias Signora Stiletto¹

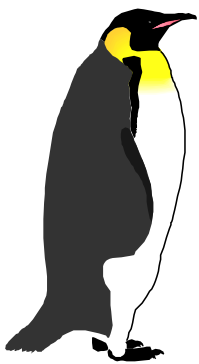
Orchestre symphonique de Winnipeg

Quoi de plus anxigène qu'une «invitation» à participer à un comité sur le code vestimentaire. Parlez-en à un membre d'un orchestre symphonique et, dans la plupart des cas, vous serez reçu par 1. une réaction de colère devant la perspective de devoir renouveler sa garde-robe, 2. une explosion de joie à l'idée d'enfin pouvoir se débarrasser de sa queue de pie ou de sa jupe longue noire, 3. un bâillement (poliment) réprimé. Pour paraphraser Abraham Lincoln, on ne peut pas plaire à tout le monde tout le temps. Et pourtant, de temps à autre, les directions d'orchestre demandent qu'on mette sur pied un comité qui sera chargé de revoir la politique en matière de tenue vestimentaire.

Le quotidien *The Baltimore Sun* a récemment fait état d'un nouveau partenariat entre le Baltimore Symphony Orchestra et la Parsons New School for Design. Son objectif : redéfinir l'image et la fonctionnalité des tenues de concert traditionnelles en ayant recours à des tissus qui respirent et offrent une flexibilité accrue pour fabriquer des vêtements offrant le confort et la liberté de mouvement qu'exige le jeu d'orchestre. Il est intéressant de noter que les réactions du public à l'article du journal reflètent tout à fait celles de la plupart des musiciens. Ainsi, certains décrivent le nivellement

¹ Signora Stiletto : Madame talons aiguilles

par le bas vestimentaire chez les membres du public qui se présentent aux concerts en tenue décontractée. Ils sont d'avis que les concerts sont des occasions spéciales et que le fait de ne pas s'y présenter dans sa plus belle tenue témoigne d'un manque de respect tant envers les musiciens qu'envers la musique elle-même. Ces mêmes répondants précisent qu'ils adorent s'endimancher pour sortir en ville et qu'ils s'attendent à ce que les musiciens d'orchestre soient chics également. D'autres sont d'avis qu'il est temps de se défaire de tenues qui datent du XIX^e siècle et de permettre aux musiciens d'orchestre de s'habiller de manière à attirer de nouveaux auditoires et à faire sauter les barrières entre interprètes et public. Et puis il y a un lecteur qui a eu cette réaction : « Vous êtes sérieux? Avec tous les vrais problèmes que connaissent ces orchestres, ils se préoccupent réellement de ça? »



Effectivement, les orchestres modernes examinent actuellement leur rôle et leur image dans une société contemporaine qui attache beaucoup d'importance à la présentation visuelle. Et au fur et à mesure qu'ils ajoutent des volets multimédias à leurs prestations, ils demandent aussi à leurs musiciens de moderniser leur image. Aux concerts en matinée, on voit des musiciens en tenue d'affaires décontractée. Aux concerts *pop*, qui

sont davantage axés sur le divertissement que sur la musique, les femmes portent des couleurs vives. Lorsqu'un orchestre symphonique accompagne un groupe rock, on permet aux musiciens de porter jeans et chemise sans veston. A Winnipeg, le code vestimentaire précise « tenue sombre » pour notre festival de musique nouvelle. Les musiciens ont donc la liberté de choisir des tenues qui reflètent leur personnalité, des plus conservatrices aux plus folles, de discrètes à criardes, un peu comme la musique que nous présentons cette semaine-là.

Mais est-ce que le fait qu'un orchestre porte des tenues dernier cri attire vraiment un public plus jeune? Et que se passera-t-il dans quelques années lorsque ces vêtements commenceront à dater? Si vous changez dramatiquement le *look* de l'orchestre, ne risquez-vous pas d'éloigner vos habitués qui, eux, souhaitent voir les musiciens conserver leur tenue habillée traditionnelle? Si une administration d'orchestre souhaite un style plus brillant, plus flamboyant sur scène, comment établira-t-elle la distinction entre *glamour* et mauvais goût? À partir de quel moment les vêtements

portés sur scène deviendront-ils source de distraction pour le public aux dépens de la musique qu'ils sont venus entendre? Et la question principale que posent les musiciens, c'est « qui va payer? ». Très peu d'orchestres ont les moyens de tenter des expériences en matière d'image, et des musiciens, encore moins. Ce n'est sans doute pas pour rien que les queues de pie et les robes longues noires demeurent l'uniforme de la plupart des orchestres symphoniques : ils sont aussi intemporels que le répertoire qu'ils accompagnent.

Que cela nous plaise ou non, nous travaillons dans le domaine du divertissement et nous sommes en concurrence directe avec le reste de l'industrie lorsqu'il s'agit de convaincre les gens de dépenser leur budget de sorties chez nous. La plupart des orchestres constatent un déclin dans leurs ventes de billets à l'unité, et même si les abonnements sont en hausse, les gens s'engagent pour un moins grand nombre de concerts qu'autrefois. Si un couple décide d'assister à un concert symphonique et dépense de 30 \$ à 100 \$ ou plus pour chaque billet, n'est-ce pas normal qu'il s'attende à assister à une présentation professionnelle et bien figolée à tous égards? C'est cela le mandat d'un comité sur le code vestimentaire : jeter un regard critique sur son orchestre du point de vue du public et pondre un ensemble de lignes directrices qui permettront de présenter son organisation sous le meilleur éclairage possible. En ce qui me concerne, je préfère ce qui a de la classe, comme dans « classique ».

Sondage au sujet du code vestimentaire

L'OMOSC a récemment effectué un sondage (non scientifique) en ligne pour voir combien de personnes aimeraient voir les orchestres changer leur politique vestimentaire; nous avons invité les lecteurs d'Orchestra-L ainsi que de la liste de l'OMOSC à y participer. Voici les résultats ainsi que quelques-uns des commentaires que nous avons reçus.

Q : Est-ce que les orchestres devraient changer leur politique vestimentaire?

Oui : 36 voix (80 %)

Non : 9 voix (20 %)

- Comme contrebassiste, je dois me lever et me rassembler chaque fois que je tourne une page, et les queues de mon habit m'embêtent, je serais très heureux d'en être débarrassé. Je trouve aussi que les tenues des femmes dans notre ensemble sont tellement disparates qu'elles en deviennent une source de distraction pour l'auditoire : paillettes et

velours ensemble, etc. Ce serait préférable d'avoir quelque chose de plus uniforme pour les femmes, je crois. Elles semblent se croire à une occasion de mode et ne veulent pas être forcées à porter quelque chose qui ne leur « parle pas ». Mais c'est d'un uniforme de travail dont il est question.

- Pour les hommes, le complet-cravate devrait être la tenue standard pour tous les concerts; pour les femmes, une robe habillée ou un tailleur noir qui est confortable pour jouer.
- Le confort c'est bien, le laisser aller c'est mauvais. Une certaine uniformité est nécessaire pour que l'attention reste sur la musique, mais pas au point de nous maintenir dans le stéréotype du respectable et ennuyeux.
- Je suis en faveur du « tout en noir » pour les hommes, mais avec un veston. Par où commencer en ce qui concerne les tenues des femmes? Ce n'est pas tout ce qui est noir qui convient pour la scène.
- Pas simplement changer pour changer, mais bien pour favoriser des tenues fonctionnelles, qui ont du style et qui sont attrayantes. Combien souvent nous sommes gênés dans nos mouvements par notre uniforme complètement dépassé! Même les cravates présentent un défi énorme pour ceux d'entre nous qui doivent tenir un instrument entre la clavicule et le menton.
- Notre tenue vestimentaire devrait refléter notre époque; moins de cérémonie favorise l'accessibilité.
- Pourvu que ce soit chic, confortable, adapté à tous les types de silhouette, raisonnablement uniforme et permette une certaine individualité.
- La tenue de soirée est chic et contribue à faire du concert une occasion spéciale.

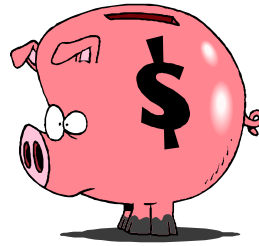
Modifications à la pension de retraite et leur d'espoir

Francine Schutzman

présidente, section locale 180

Je crois que tous ceux parmi vous qui ont des droits acquis à la Caisse de retraite des musiciens du Canada (CRM) Canada ont reçu des lettres les avisant de changements apportés à la Caisse. J'espère que vous les avez bien lues, car il s'agit de changements qui auront un effet direct sur vos rentes de retraite. Le principal changement c'est qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, 50 % des contributions versées en votre nom par vos employeurs serviront à financer vos futures prestations et 50 % serviront à soutenir la caisse. Ces changements ont été apportés à la suite

de modifications dans les exigences provinciales en matière de financement.



Je sais que la situation a suscité beaucoup de réactions et j'espère que ceux qui étaient intéressés ont pu se joindre aux séminaires sur le Web, ou webinaires d'explication offerts le 28 janvier en anglais, et le 29 en français. Si vous n'avez pas pu y participer,

vous pouvez encore les visionner en vous rendant sur le site Web de la Caisse à : www.mpfcanada.ca. Il y a également une section questions-réponses que vous trouverez sans doute utile. Et gardez à l'esprit que si nous vivons un changement qui n'est pas des plus heureux, il n'en demeure pas moins que nous avons une excellente caisse de retraite qui reste un bien meilleur outil d'épargne retraite que les RÉER. Comme ils sont complètement différents l'un de l'autre, la meilleure façon de les comparer consiste à comparer les prestations que chacun produira une fois que vous serez à la retraite. Cette comparaison est bien exposée dans un document que vous trouverez, encore une fois, sur le site Web de la Caisse en cliquant sur le lien *Information de base (12/2012)*. Notons également qu'en ce qui concerne les prestations accumulées après 2012, il ne faudra qu'un peu plus de cinq ans pour que la somme de vos prestations ne dépasse celle des contributions faites en votre nom. Qui plus est, lorsque vous prendrez votre retraite, la Caisse de retraite des musiciens du Canada vous versera une rente toute votre vie. Le revenu tiré d'un RÉER, lui, peut disparaître même si les investissements qu'il contient donnent de bons rendements, et beaucoup trop tôt si les rendements sont plus faibles ou si vous vivez très longtemps.

En lisant les questions-réponses sur le site Web de la Caisse, vous verrez poindre une lueur d'espoir : la répartition actuelle de 50/50 pourrait s'améliorer dans le futur. Espérons-le et, en attendant, n'hésitez pas à contacter la Caisse directement si vous avez des questions au sujet de ces changements.

La vie de Georg Tintner

Par Steve Izma

Les presses de l'Université Wilfrid Laurier

Les presses de l'Université Wilfrid Laurier ont publié une biographie complète de Georg Tintner, directeur musical de Symphony Nova Scotia pendant de nombreuses années et bien connu pour ses collaborations

avec plusieurs orchestres canadiens. Écrite par Tanya Buchdahl, sa troisième épouse et veuve, la biographie relate la vie de Tintner en détail, ses années d'enfance comme premier membre juif des Petits chanteurs de Vienne, son travail de composition et de direction chorale à Vienne dans les années précédant la Deuxième Guerre mondiale et sa carrière de chef d'orchestre en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Afrique du Sud, en Angleterre et, enfin, au Canada.

La carrière de Tintner a été complexe et s'est développée de façon irrégulière. *Out of Time: The Vexed Life of Georg Tintner* raconte sa lutte constante pour le maintien de ses principes non seulement comme interprète de la période classique et des derniers romantiques, mais aussi comme socialiste, végétalien et passionné de vélo dans – pour reprendre les propos de Ken Ward, éditeur du *Bruckner Journal*, dans une critique du livre – «les cercles conservateurs de l'establishment musical du Commonwealth britannique d'après-guerre en Australie et en Nouvelle-Zélande». Ce n'est que vers la fin de sa vie, avec la sortie de ses enregistrements de toutes les symphonies de Bruckner sous étiquette Naxos que Tintner s'est fait remarquer à l'échelle internationale. Norman Lebrecht, critique musical et auteur de *The Maestro Myth*, explique que «Tintner a été l'une des trop nombreuses victimes d'un



préjugé qui a eu cours au XXe siècle, un artiste qui a dû atteindre un âge vénérable avant que qui que ce soit ne veuille reconnaître son indiscutable talent».

Comme l'a écrit Ward : «La description de ce qui a mené à ces enregistrements [de Bruckner] et des diverses circonstances dans lesquelles ils ont été réalisés ajoute une dimension supplémentaire à ces interprétations qui en rehausse la puissance et la profondeur. Lorsqu'en plus on prend connaissance de l'histoire personnelle de Tintner, la grandeur de cet interprète de Bruckner, qui transparait dans toutes les prestations, s'inscrit dans un contexte qui aide à rendre compte de sa stature et à l'amplifier . . . Il y a beaucoup d'observations très utiles sur l'art de la direction et de nombreuses histoires extraordinaires au sujet de ce que peut exiger la poursuite de cette profession . . . Il y a des observations incisives au sujet de l'antisémitisme . . . du végétalisme, de l'amitié, des trahisons et des maîtresses, et au sujet des épouses et de la musique.» Pour plus de détails sur ce livre, visitez le site Web des presses de l'Université

Wilfrid Laurier à l'adresse suivante :
(<http://www.wlu.ca/press/Catalog/tintner.shtml>).

UNA VOCE

Le bulletin officiel de l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada, *Una Voce* est publié quatre fois par année, à la fois en français et en anglais. La date de tombée pour la prochaine édition est le 15 mars 2013. Vous pouvez obtenir plus de renseignements auprès de Barbara Hankins en lui écrivant à (b Hankins@gto.net). Collaborateurs à cette édition : Arlene Dahl, Barbara Hankins, Matt Heller, Steve Izma, Francine Schutzman, and Mark Tetreault.

À moins d'indication contraire, les opinions exprimées dans ces pages n'engagent que leurs auteurs.

Copyright © 2013. Tous droits réservés.

Comité exécutif de l'omosc

Président (2011–2013)	Matt Heller
1 ^{er} vice-président (2012–2014)	David Brown
2 ^e vice-président (2011–2013)	Robert McCosh
Secrétaire (2012–2014)	Robert Fraser
Trésorier (2012–2014)	Greg Sheldon

Rédactrice en chef	Barbara Hankins
Webmestre	Ken MacDonald

Délégués des orchestres membres

Calgary Philharmonic Orchestra	Michael Hope
Canadian Opera Company Orchestra	Liz Johnston
Edmonton Symphony Orchestra	Edith Stacey
Hamilton Philharmonic Orchestra	Elsbeth Thomson
Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra	Barbara Hankins
Orchestre du Centre national des Arts	David Thies-Thompson
Orchestre du Ballet national du Canada	Mark Rogers
Orchestra London Canada	Marie Johnson
Orchestre Métropolitain	Monique Lagacé
Orchestre symphonique de Montréal	Alison Mah-Poy
Orchestre symphonique de Québec	Marie-Violaine Ponte
Regina Symphony Orchestra	Gary Borton
Saskatoon Symphony Orchestra	Stephanie Unverricht
Symphony Nova Scotia	Kirsty Money
Thunder Bay Symphony Orchestra	Merrie Klazek
Toronto Symphony Orchestra	Leslie Dawn Knowles
Vancouver Symphony Orchestra	Olivia Blander
Victoria Symphony	Paul Beauchesne
Windsor Symphony Orchestra	Julie Shier
Winnipeg Symphony Orchestra	Arlene Dahl

Composition : Steve Izma, Kitchener, Ontario

Traduction : Monique Lagacé